



D U D O N

À LA VIE

Une nouvelle signature pour
l'Agence de la biomédecine



agence de la
biomédecine
Du don à la vie.

Le don, c'est ce qui nous rassemble. Nous, les collaborateurs de l'Agence de la biomédecine, mais aussi les professionnels de santé, les chercheurs, les patients, les donneurs et les familles. Sans oublier les associations ou encore les institutionnels qui sont à nos côtés au quotidien. Nous donnons, chacun à notre manière, **pour la santé de tous.**

Nous formons **un collectif engagé** au cœur d'une institution unique et moderne que nous défendons et à laquelle nous croyons. Conscients que la confiance est au cœur de notre modèle, nous nous mobilisons pour que **la transparence, l'éthique et l'équité** guident chacune de nos actions, individuellement et collectivement.

À l'Agence de la biomédecine, notre raison d'être est de faire progresser cette **chaîne de solidarité**, au bénéfice des patients qui en ont besoin. Nous agissons pour eux dans les domaines de la greffe d'organes, de tissus et de moelle osseuse, de la procréation médicalement assistée, de la génétique médicale et de l'embryologie. Nous informons, encadrons les pratiques médicales, garantissons l'expertise et encourageons la recherche afin que chaque don soit **l'espoir d'une nouvelle vie.**

Agence de la biomédecine, du don à la vie.

Un travail pensé ensemble.

Tout est parti d'une volonté : faire exister une perception globale de l'Agence de la biomédecine et éviter une vision parcellaire de notre établissement, centrée sur l'une ou l'autre de ses activités. Nous avons donc recherché une signature fédératrice, destinée à mettre en valeur ce que nos missions ont en commun, et à souligner ce qu'elles partagent de fondamental. Pour élaborer cette signature, nous avons voulu un travail collaboratif, sollicitant des regards pluriels, à la fois internes et externes. Nous avons arrêté notre choix final sur la signature « Du don à la vie ». Ces cinq mots simples et percutants expriment ce qui rassemble nos activités (« le don ») et leur finalité (« la vie »). Ils transcrivent aussi cet élan collectif, cet engagement de l'Agence au service des patients. Cette signature est maintenant celle de l'Agence, et il vous appartient de la faire vivre au quotidien.



Emmanuelle Cortot-Boucher,
directrice générale de l'Agence
de la biomédecine

Les mots qui fédèrent.

Répondre d'une seule et même voix aux enjeux qui s'offrent à nous, tel est l'objectif premier de notre signature. Celle-ci porte à la fois nos missions, mais aussi nos fondamentaux.

Nos fondamentaux



Neutralité

Greffe d'organes, de tissus et de moelle osseuse, procréation médicalement assistée, embryologie et génétique médicale: l'Agence de la biomédecine donne le cadre des activités qui relèvent de sa compétence.

En « veilleur » de la politique de santé, elle participe également aux réflexions sur les grandes évolutions sanitaires.



Éthique

L'Agence de la biomédecine est au cœur des questions morales liées aux pratiques et aux progrès médicaux relatifs à l'Homme. Elle anticipe systématiquement les questions éthiques que posent ses activités.



Expertise

Les femmes et les hommes de l'Agence mettent leur savoir et leur expérience au service de la santé via notamment la formation des professionnels du système de soins et l'information du grand public. Leur mission: innover et faire progresser la santé.



Engagement collectif

L'Agence de la biomédecine forme un réseau d'experts qui participe à l'amélioration de la qualité des soins. C'est en collectif, qu'elle contribue à faire avancer la santé, aux côtés de ses partenaires: associations de patients, médecins et institutions.

Nos activités.

Encadrer

- le prélèvement et la greffe d'organes, de tissus et de cellules, du donneur au receveur
- l'assistance médicale à la procréation
- le diagnostic prénatal et le diagnostic préimplantatoire
- la génétique et l'embryologie

Gérer les registres nationaux

- la liste nationale d'attente des greffes
- le registre des refus de prélèvement d'organes
- le registre de suivi des donneurs vivants
- le registre des donneurs volontaires de moelle osseuse
- le registre des activités d'AMP
- le registre des dons croisés
- le registre des donneurs de gamètes et d'embryons*

Autoriser et contrôler

- la recherche sur l'embryon humain
- les centres de diagnostic préimplantatoire (CDPI)
- les centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal (CPDPN)

Recevoir et contrôler

- les déclarations de protocole de recherche sur les cellules souches embryonnaires humaines et sur les cellules souches pluripotentes induites*

Agréer les praticiens

- pour les activités de diagnostic préimplantatoire (DPI)
- pour les examens génétiques

Mettre en œuvre des dispositifs d'AMP vigilance et de biovigilance

- pour l'AMP
- pour les organes, tissus, cellules
- pour le lait maternel à usage thérapeutique

Promouvoir les dons

- En collaboration avec les professionnels de santé, les partenaires institutionnels et les associations pour le don :
- de moelle osseuse
 - d'ovocytes
 - de spermatozoïdes
 - d'organes
 - de tissus

Informier le Parlement et le Gouvernement sur les neurosciences.

L'Agence de la biomédecine est un établissement public administratif créé par la loi de bioéthique du 6 août 2004, relevant du ministère de la Santé.

* Missions de l'Agence de la biomédecine suite à la promulgation de la nouvelle loi relative à la bioéthique.



**À l'Agence de la biomédecine,
nous agissons en faveur du don.**

Nous sommes un acteur de référence dans les domaines de la greffe d'organes, de tissus et de moelle osseuse, de la procréation médicalement assistée, de l'embryologie et de la génétique médicale.

Nous informons, encadrons les pratiques médicales et garantissons l'expertise, l'éthique et l'équité, pour que chaque don soit l'espoir d'une nouvelle vie.